



## Circulaire n° 5704 du 04/05/2016

### Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DRS » concernant les DIMONA

FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné  
 libre confessionnel  
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- 
- Du            au

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

dimona  
chômage  
déclaration des risques sociaux (DRS)  
DDRS

#### Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs d'Internats et Homes d'Accueil de la fédération Wallonie-Bruxelles ;

#### Pour information :

- Aux membres des Services d'Inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- A Monsieur le fonctionnaire général dirigeant le Service général de pilotage de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Signataire : Jean-Pierre HUBIN

#### Personnes de contact

Service ou Association : Service général de coordination, de conception et des relations sociales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marie-Christine Simon	02/413.40.85	<a href="mailto:marie-christine.simon@cfwb.be">marie-christine.simon@cfwb.be</a>
Aubry Lecocq	02/413.34.02	<a href="mailto:aubry.lecocq@cfwb.be">aubry.lecocq@cfwb.be</a>
Helpdesk	02/413.35.00	

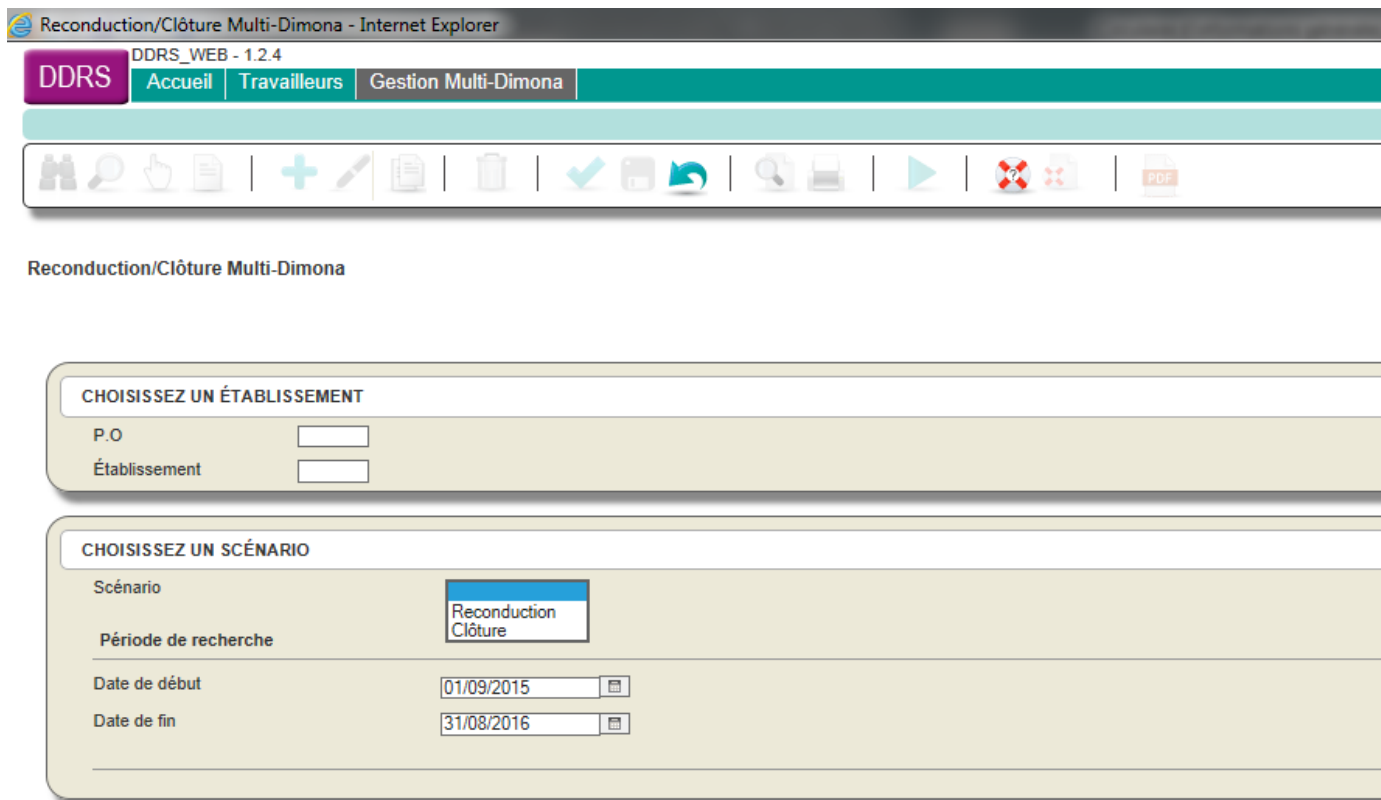
Madame, Monsieur,

La présente circulaire a pour but de vous informer des nouveautés introduites dans l'application métier « DDRS » dédiée à l'encodage des DIMONA et des déclarations des risques sociaux (qui remplacent les C131B et les C78.3) des membres du personnel **rémunérés à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles**.

### **1. Onglet « Gestion Multi-Dimona »**

Un nouvel onglet est disponible dans l'application « DDRS ». Intitulé « Gestion Multi-Dimona », il permet d'effectuer une action identique sur plusieurs DIMONA existantes. En effet, et pour exemple, plutôt que d'encoder les « DIMONA OUT » membre du personnel par membre du personnel, il est désormais possible de cocher les membres du personnel pour qui la DIMONA prendra fin à une date déterminée (choisir le scénario « Clôture »). De même, en début d'année scolaire ou académique, il est possible de reconduire les DIMONA des membres du personnel qui seraient réengagés dans l'établissement (choisir le scénario « Reconduction »).

Après le choix du scénario, et selon ce dernier, des champs « date » s'ouvrent et permettent d'encoder la date de début et éventuellement de fin pour une reconduction, et la date de clôture pour le scénario y afférent.



The screenshot shows the web application interface for 'Reconduction/Clôture Multi-Dimona'. The browser title is 'Reconduction/Clôture Multi-Dimona - Internet Explorer'. The application version is 'DDRS\_WEB - 1.2.4'. The navigation menu includes 'Accueil', 'Travailleurs', and 'Gestion Multi-Dimona'. The main content area is titled 'Reconduction/Clôture Multi-Dimona' and contains two sections:

**CHOISISSEZ UN ÉTABLISSEMENT**

P.O.

Établissement

**CHOISISSEZ UN SCÉNARIO**

Scénario

Période de recherche

Date de début

Date de fin

Ensuite, la liste des membres du personnel pour lesquels le scénario choisi est réalisable est proposée. Il suffit de les sélectionner (cases à cocher) et d'enregistrer.

## 2. Listing des DIMONA

Depuis l'application « DDRS », dans l'onglet DIMONA, il est à présent possible d'éditer un listing sous format PDF des DIMONA des membres du personnel de l'établissement sélectionné, qui existent durant la période sélectionnée (date de début, date de fin). Pour ce faire, il suffit d'effectuer une recherche sur base d'un numéro FASE (sans indiquer de n° NISS) puis de cliquer sur l'outil PDF.

Vous trouverez ci-dessous un exemple du listing généré par l'application.



### Numéro FASE – Nom d'établissement Travailleurs et périodes DIMONA du 1/09/15 au 31/08/16

SOUS ENTITE	NISS	NOM	PRENOM	PERIODE	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	STATUT
5363146201	79148234346	YVES	Yves	79148234346	1/10/07		Accepté
5363146201	613233052830	CAROLINE	Caroline	613233052830	1/09/15	1/01/16	Accepté
5364146201	613323422783	SANDRA	Sandra	613323422783	1/09/15	30/09/15	Accepté
5363146201	1803844489	CORINNE	CORINNE	1803844489	29/09/98		Accepté
5363146201	613817033366	ERIKA	Erika	613817033366	14/10/15	22/10/15	Accepté
5363146201	613710894333	ERIKA	Erika	613710894333	23/10/15		Accepté
5363146201	60080862724	CHRISTOPHE	CHRISTOPHE	60080862724	3/09/07		Accepté
5363146201	613710894333	MAËLLE	Mælle	613710894333	23/10/15	30/10/15	Accepté
5364146201	600918311174	NATHALIE	NATHALIE	600918311174	1/01/03		Accepté
5363146201	1703748234	DAVID	DAVID	1703748234	2/09/02		Accepté
5363146201	79148234346	Jerome	Jerome	79148234346	1/09/04		Accepté
5363146201	614023334041	Aude	Aude	614023334041	3/12/15	18/12/15	Accepté
5364146201	1803844489	MARIANNE	MARIANNE	1803844489	29/09/98		Accepté
5363146201	50804471398	MARTINE	MARTINE	50804471398	1/10/08		Accepté

### **3. Modification du nom, prénom du membre du personnel**

Dans l'onglet « Travailleurs », un outil de modification est à présent visible pour modifier le nom et/ou le prénom du membre du personnel concerné. Attention, cette modification n'est valable que pour la seule application « DDRS » et n'impactera pas le signalétique enseignant par exemple.



### **4. Accès à l'application métier « DDRS »**

Les accès nominatifs aux applications métier relatives à la gestion des membres du personnel de l'enseignement ne sont actuellement pas disponibles. Seuls les accès liés aux adresses administratives officielles ([ec\\*\\*\\*\\*\\*@adm.cfwb.be](mailto:ec*****@adm.cfwb.be) et [po\\*\\*\\*\\*\\*@adm.cfwb.be](mailto:po*****@adm.cfwb.be)) peuvent être utilisés pour l'heure.

Les accès à « DDRS » et à « GESP » ne sont donc pas visés par la circulaire n°5681 du 12/04/2016.

### **5. Helpdesk**

Pour rappel, une cellule d'aide à l'utilisation de l'application « DDRS » est disponible au sein de l'Administration Générale de l'Enseignement, chaque jour ouvrable de 9 à 12h et de 13 à 16h au **02/413.35.00**

Le guide d'utilisation mis à jour est accessible sur la page d'accueil de l'application « DDRS » intégrant les explications pas à pas des nouvelles fonctionnalités.

Le Helpdesk de l'ETNIC est quant à lui joignable au 02/800.10.10.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**